

6044/15

(OR. en)

PRESSE 13
PR CO 5

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3367^e session du Conseil

Affaires étrangères

Bruxelles, le 9 février 2015

Présidente **Federica Mogherini**
Haute Représentante pour les affaires étrangères et
la politique de sécurité

P R E S S E

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Libye	4
Iraq et Syrie	6
Lutte contre le terrorisme	6
Yémen	11
Afrique	13
– Boko Haram	13
– Élections au Nigeria	15
– Mali	16
– République centrafricaine.....	18

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

– Ukraine - Mesures restrictives.....	20
– Mesures restrictives - Côte d'Ivoire.....	20
– Code de conduite pour les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique.....	20
– Programme d'exercices pour la période 2015-2019.....	20
– Relations avec la Tunisie.....	20
– Priorités de l'UE dans les enceintes des Nations unies compétentes en matière de droits de l'homme	21

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

- Supplément au catalogue des forces 2014 24
- Liste commune des équipements militaires 24
- Rapport annuel sur les exportations d'armements 24

AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

- Comité des régions: nouveaux membres issus d'Allemagne et du Royaume-Uni 24

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Libye

Le Conseil a discuté de la situation en Libye et des pourparlers sur la Libye actuellement menés à Genève sous l'égide des Nations unies. Il a adopté les conclusions ci-après:

- "1. L'UE se félicite de la poursuite du processus de dialogue politique libyen qui a été engagé à Genève sous l'égide des Nations unies. L'UE juge encourageants les deux séries de pourparlers qui ont eu lieu au niveau politique, ainsi que le lancement de débats entre des représentants des municipalités et des conseils locaux. L'UE salue les efforts déployés par le représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies (RSSGNU), M. Bernardino León, pour réunir les parties autour d'une table. L'UE est convaincue qu'il importe que ce processus soit aussi ouvert que possible, de sorte que tous les Libyens se retrouvent dans les décisions prises dans ce cadre. Elle rend hommage aux personnes qui ont participé aux discussions de Genève et invite celles qui ne l'ont pas encore fait à rejoindre ces discussions, qui revêtent une importance décisive pour la paix, la stabilité et la sécurité en Libye.
2. L'UE réaffirme qu'elle soutient pleinement les efforts accomplis par le RSSGNU pour parvenir à un règlement négocié, ainsi que l'action de la mission d'appui des Nations unies en Libye (MANUL), et elle attend avec intérêt le lancement des autres mesures envisagées. L'UE souhaite contribuer aux mesures visant à instaurer un climat de confiance arrêtées lors des pourparlers de Genève et examine actuellement, avec la MANUL, les moyens d'apporter son soutien aux Nations unies dans les différents axes de dialogue envisagés pour le processus.
3. L'UE est convaincue que ce conflit ne saurait être réglé par les armes; seule une solution politique peut permettre d'aller durablement de l'avant et contribuer à la paix et à la stabilité en Libye. Il est essentiel, à ce stade, de conclure un cessez-le-feu inconditionnel qui soit respecté et défendu par toutes les parties.
4. L'UE fait part de la vive inquiétude que lui inspire la poursuite des violences et déplore les pertes de vies humaines dues à la persistance des divisions politiques et du conflit sur le terrain. Elle condamne l'attaque qui a visé un navire grec le 4 janvier, coûtant la vie à des citoyens de l'UE.
5. L'UE estime qu'il est nécessaire de préserver et de protéger l'indépendance et le bon fonctionnement de la Banque centrale de Libye, de la Compagnie pétrolière nationale libyenne (Libyan National Oil Corporation) et d'autres institutions financières de premier plan. L'UE condamne les actions ciblant les richesses nationales, les institutions financières et les ressources naturelles de la Libye, qui risquent de priver les Libyens des avantages du développement durable de leur économie.
6. L'UE répète qu'elle est prête à instaurer, dès que cela sera jugé nécessaire et en parfaite coordination avec le RSSGNU, des mesures restrictives à l'encontre de ceux qui sabotent le processus de dialogue, conformément à la résolution 2174 (2014) du Conseil de sécurité des Nations unies, qui permet de désigner des personnes qui menacent la paix, la stabilité ou la sécurité en Libye ou qui compromettent la transition politique du pays. Les personnes responsables de violences et celles qui entravent ou compromettent la transition démocratique de la Libye doivent répondre des conséquences de leurs actes.

7. L'UE réaffirme qu'elle condamne fermement le terrorisme sous toutes ses formes, notamment l'attentat qui a visé l'hôtel Corinthia à Tripoli le 27 janvier; elle répète qu'il n'y a pas de place pour le terrorisme dans l'avenir d'une Libye démocratique, vivant en paix. L'UE est préoccupée par les signes tendant à prouver que les activités des groupes terroristes et extrémistes s'intensifient et elle prend acte de la menace potentielle que ces groupes représentent pour la stabilité future du pays, de la région et de l'UE.
8. L'UE salue les déclarations publiques de soutien que l'Union africaine et la Ligue des États arabes ont faites en faveur du dialogue politique libyen mené sous l'égide des Nations unies, et elle encourage les pays voisins et les partenaires régionaux à soutenir, dans un esprit constructif, les efforts de coordination déployés par les Nations unies. L'UE invite une nouvelle fois les parties extérieures à s'abstenir de toute action susceptible d'accentuer les divisions actuelles et de compromettre la transition démocratique de la Libye, à respecter scrupuleusement l'embargo sur les armes et à soutenir pleinement le processus de dialogue mené par les Nations unies.
9. L'UE réaffirme qu'elle condamne fermement toutes les violations des droits de l'homme commises en Libye, le recours à la violence contre les civils et les institutions, ainsi que l'intimidation publique. L'UE souligne qu'il est nécessaire de faire en sorte que les auteurs de toute violation des droits de l'homme et du droit humanitaire international répondent de leurs actes. Elle estime que les mécanismes nationaux et internationaux de responsabilisation devraient être renforcés afin qu'une suite soit réservée à toutes les violations et elle invite par conséquent les institutions concernées à enquêter sur ces crimes. Elle réaffirme qu'elle soutient les efforts déployés par la Cour pénale internationale (CPI) pour mettre fin à l'impunité des auteurs des crimes les plus graves qui préoccupent la communauté internationale dans son ensemble. Il est capital que tous les acteurs concernés en Libye coopèrent avec la CPI.
10. L'UE appelle l'ensemble des parties en présence en Libye à assurer la protection des civils et à faire en sorte qu'une assistance puisse être fournie aux personnes qui en ont besoin, en permettant que l'aide humanitaire leur parvienne de manière sûre, sans entraves et rapidement et en assurant la sécurité des travailleurs humanitaires. L'UE appuie tous les efforts déployés pour faire face à la détérioration de la situation humanitaire, en particulier les déplacements de personnes et les problèmes d'accès aux services de base. Compte tenu de la situation humanitaire, il est nécessaire que la communauté internationale accroisse son soutien afin de faire face aux déplacements de personnes et de répondre aux besoins de la population touchée. L'UE est déjà le principal pourvoyeur d'aide en Libye et a récemment augmenté son soutien pour améliorer les conditions précaires dans lesquelles vivent certains groupes vulnérables comme les personnes déplacées à l'intérieur du pays ou les migrants, qui sont directement ou indirectement touchés par la crise libyenne.
11. L'UE se tient aux côtés des Libyens et réaffirme qu'elle est déterminée à continuer d'apporter son aide à la Libye dans sa transition. L'UE continuera à soutenir les institutions libyennes clés comme la Haute Commission électorale nationale et l'assemblée chargée de rédiger la constitution. L'UE continue d'apporter son aide dans d'autres secteurs tels que la réconciliation, la société civile, la promotion des droits de l'homme et les migrations. Lorsque la situation politique et la sécurité en Libye le permettront, l'UE est prête à renforcer son soutien à ce pays, y compris dans des domaines tels que l'État de droit, la réforme du secteur de la sécurité, les migrations et la coopération économique, en tirant pleinement parti de tous les instruments dont elle dispose, y compris, au besoin, des actions dans le domaine de la PESC, et en s'appuyant notamment sur les résultats obtenus par sa mission PSDC EUBAM Libye.

12. L'UE prend note du fait que le mandat de la MANUL doit être réexaminé en mars et elle se réjouit à la perspective de poursuivre les discussions avec les Nations unies en vue de définir le rôle que pourrait jouer l'UE pour soutenir la future MANUL dans des domaines où l'UE présente une valeur ajoutée avérée.
13. L'UE reste fermement attachée à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale de la Libye."

Iraq et Syrie

Le Conseil a pris note de la communication conjointe de la Haute Représentante et de la Commission sur une stratégie régionale globale de l'UE pour la Syrie et l'Iraq ainsi que la menace que représente Daech.

Lutte contre le terrorisme

Au cours du déjeuner, les ministres ont discuté de la contribution de l'action extérieure de l'UE à la lutte contre le terrorisme.

Le Conseil a adopté les conclusions ci-après relatives à la lutte contre le terrorisme:

- "1. Le Conseil condamne fermement les attentats qui ont été perpétrés récemment par des groupes terroristes et des terroristes en Europe, au Proche-Orient, en Afrique et en Asie. Le terrorisme représente une menace directe pour l'ensemble des pays et toutes les personnes, quelles que soient leur origine ethnique, leur religion ou leurs convictions. À l'heure de la mondialisation, il n'est possible de contrer ce type de menace que par une coopération internationale et une action déterminée au niveau national. Dans ce contexte, le Conseil réaffirme que l'UE soutient avec force les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies, en particulier les résolutions 2170 et 2178, et appelle tous les pays à prendre les mesures nécessaires pour en garantir la mise en œuvre rapide tout en respectant pleinement les droits de l'homme et l'État de droit.
2. Le Conseil demande qu'une action globale soit menée contre le terrorisme, dans le prolongement de la stratégie de lutte contre le terrorisme arrêtée par l'UE en 2005 et dans le plein respect du droit international, des valeurs fondamentales et des normes internationales en matière de droits de l'homme. S'il est vrai que la lutte contre le terrorisme incombe au premier chef aux États membres, l'UE peut néanmoins y apporter une plus-value, à maints égards. Les mesures prises dans le domaine de la justice et des affaires intérieures doivent être complétées par un dialogue et une communication sur le plan extérieur, en particulier vis-à-vis des pays du Proche-Orient, de l'Afrique du Nord, du Sahel et du Golfe. Une coordination étroite entre l'action menée sur le plan intérieur et celle qui l'est sur le plan extérieur, d'une part, et entre les acteurs concernés de l'UE et les États membres de l'UE, d'autre part, renforcera l'impact de nos efforts communs. Nous devons mettre davantage l'accent sur la prévention du terrorisme, et notamment sur la lutte contre la radicalisation, le recrutement de terroristes, la fourniture à ceux-ci d'armes et de matériel et le financement du terrorisme, ainsi que nous attaquer aux facteurs déclencheurs, comme les conflits, la pauvreté, la prolifération d'armes et la fragilité de certains États, qui permettent aux groupes terroristes de prospérer.

3. Dans ce contexte, le Conseil décide d'intensifier d'urgence l'action extérieure qu'il mène en matière de lutte contre le terrorisme, notamment en Méditerranée, au Proche-Orient, y compris au Yémen, en Afrique du Nord, plus particulièrement en Libye, et au Sahel. La lutte contre le terrorisme sera pleinement intégrée à la politique étrangère de l'UE. Le Conseil préconise d'accélérer la mise en œuvre de la stratégie de l'UE concernant la lutte contre le terrorisme et les combattants étrangers axée sur la Syrie et l'Iraq (adoptée le 20 octobre 2014), l'accent étant mis en particulier sur les combattants terroristes étrangers, ainsi que de la communication de l'UE sur le Maghreb. Le Conseil se félicite de la communication conjointe sur la stratégie régionale de l'UE pour la Syrie et l'Iraq ainsi que pour la menace que représente Daech, et attend avec intérêt sa mise en œuvre dans les meilleurs délais.
4. Plus particulièrement, le Conseil se félicite des initiatives suivantes, destinées à être mises en œuvre dans le courant de 2015, en s'appuyant sur les actions qui sont déjà menées dans le domaine de la justice et des affaires intérieures et en matière de politique étrangère et de sécurité.

Renforcer les partenariats avec des pays de premier plan

- La lutte contre le terrorisme sera prise en compte dans le dialogue politique que l'UE mène avec des pays tiers pour promouvoir la coopération internationale et la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies.
- Des dialogues ciblés et plus approfondis portant sur la sécurité et la lutte contre le terrorisme seront menés avec l'Algérie, l'Égypte, l'Iraq, Israël, la Jordanie, le Maroc, le Liban, l'Arabie saoudite, la Tunisie et le Conseil de coopération du Golfe. Par ailleurs, la coopération avec la Turquie devrait être renforcée conformément aux conclusions du Conseil des affaires générales de décembre 2014.
- Le dialogue politique avec la Ligue des États arabes, l'Organisation de la coopération islamique, l'Union africaine et d'autres structures de coordination régionale pertinentes, telles que le G5 du Sahel, sera renforcé.
- Des plans d'action en matière de lutte contre le terrorisme seront élaborés, dans un premier temps avec le Maroc, la Tunisie, l'Algérie, l'Égypte, la Jordanie et le Liban; ils porteront notamment sur des mesures visant à décourager et à entraver les déplacements de combattants terroristes étrangers, ainsi qu'à gérer le retour de ceux-ci. Une attention sera également accordée à une coopération ciblée, dans le domaine de la lutte antiterroriste et de la lutte contre l'extrémisme violent, avec les pays des Balkans occidentaux et d'autres pays touchés par le phénomène des combattants terroristes étrangers. Compte tenu de l'importance que revêt la création de réseaux de décideurs politiques et d'experts en matière de sécurité de part et d'autre de la Méditerranée, un segment ministériel sera ajouté au groupe Euromed sur les combattants terroristes étrangers mis en place par le coordinateur de l'UE pour la lutte contre le terrorisme et le SEAE.
- Des experts en matière de sécurité/lutte contre le terrorisme seront déployés dans un certain nombre de délégations de l'UE de premier plan, afin de renforcer leur capacité de contribuer aux efforts déployés par l'Europe pour lutter contre le terrorisme et d'assurer une liaison plus efficace avec les autorités locales compétentes, les moyens de lutte contre le terrorisme dont dispose le SEAE continuant à être renforcés en parallèle.

Soutenir le renforcement des capacités

- D'autres projets et activités de renforcement des capacités seront lancés avec les pays intéressés du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, qui porteront sur la répression, la justice pénale, la réforme du secteur de la sécurité, y compris les infrastructures de crise, la réaction en cas de crise et de situation d'urgence, le contrôle des frontières et la sûreté aérienne, la communication stratégique, la radicalisation, la lutte contre la menace que représentent les combattants terroristes étrangers, le recrutement de terroristes et le financement du terrorisme, dans le plein respect des normes internationales en matière de droits de l'homme et en étroite coopération avec Europol, Eurojust, Frontex et le Collège européen de police.
- L'UE répondra favorablement à la demande d'assistance de l'Iraq concernant la lutte contre le terrorisme. Des projets seront lancés sous peu pour aider les pays de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord à mettre en œuvre la résolution 2178 du Conseil de sécurité des Nations unies sur les combattants terroristes étrangers, ainsi que pour prévenir la radicalisation en Jordanie et au Maghreb. En outre, une assistance supplémentaire en matière de renforcement des capacités de lutte contre le terrorisme sera fournie aux pays de la région dans les prochains mois, notamment sur le plan de la menace que représentent les combattants terroristes étrangers, y compris les combattants retournant dans leur pays d'origine, et de la réforme du secteur de la sécurité. Le réseau de sensibilisation à la radicalisation travaillera avec les pays intéressés de la région sur la prévention de la radicalisation.
- L'UE s'emploiera à élaborer des cadres d'échange d'informations et à mettre en place des moyens qui permettent à ses agences d'avoir des contacts plus stratégiques avec les pays de la région pour renforcer la coopération dans les domaines répressif et judiciaire.

Lutter contre la radicalisation et l'extrémisme violent

- Un soutien sera apporté aux initiatives internationales visant à lutter contre la radicalisation et le terrorisme, comme le premier centre d'excellence international pour la lutte contre l'extrémisme violent ("Hedayah") à Abou Dhabi et le Fonds mondial pour la mobilisation et la résilience communautaire (GCERF) à Genève, parallèlement à l'action efficace du réseau de sensibilisation à la radicalisation mis en place par l'UE, qui offre une expertise pour le dialogue avec des communautés locales et des pays tiers. La haute représentante, la Commission et le coordinateur de l'UE pour la lutte contre le terrorisme participeront au sommet sur la lutte contre l'extrémisme violent et aux manifestations parallèles, qui se tiendront du 18 au 20 février 2015 à Washington DC.
- Des mesures seront prises en vue d'améliorer la communication stratégique, d'élaborer une stratégie de sensibilisation à l'égard du monde arabe, et notamment des messages visant à contrer la propagande terroriste, de promouvoir les droits fondamentaux et, compte tenu de l'utilisation abusive de plus en plus fréquente d'Internet dans la radicalisation, d'agir sur les médias sociaux et de renforcer la communication en arabe. Dans le cadre de ce processus, nous pourrions solliciter l'expertise de l'équipe de conseillers en communication stratégique pour la Syrie.

- Le dialogue interconfessionnel, le dialogue avec la société civile, les contacts entre personnes et les échanges universitaires et culturels seront facilités. La possibilité de créer un groupe de personnalités éminentes d'Europe et du monde musulman sera examinée, en vue de favoriser la multiplication des échanges intellectuels et de promouvoir la tenue de dialogues thématiques plus vastes sur les causes et les ramifications du terrorisme ainsi que sur la radicalisation dans nos sociétés. Dans ce contexte, les institutions concernées de l'UE seront invitées à étudier de nouvelles possibilités de coopération avec des acteurs tels que la Fondation Anna Lindh pour le dialogue des cultures, établie à Alexandrie, l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations unies, établie à New York, et le Centre international Roi Abdullah Ben Abdelaziz pour le dialogue interreligieux et interculturel, établi à Vienne.
- L'UE s'attaquera aux facteurs déclencheurs de la radicalisation en soutenant les initiatives menées dans la région en ce qui concerne la jeunesse, l'éducation, la formation professionnelle, les perspectives d'emploi, la société civile, la réforme du secteur de la sécurité et le rôle des femmes. Elle travaillera avec des organisations confessionnelles, le cas échéant.
- Le représentant spécial de l'UE pour les droits de l'homme sera invité à poursuivre les efforts qu'il déploie pour défendre et prôner la liberté d'expression, la liberté de religion ou de conviction et d'autres valeurs universelles, en particulier dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

Favoriser la coopération internationale

- Un soutien continuera d'être accordé à la coopération avec les Nations unies en ce qui concerne les initiatives visant à renforcer les capacités de lutte contre le terrorisme dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. L'UE s'investira encore davantage au sein du Forum mondial de lutte contre le terrorisme, notamment en jouant un rôle actif dans l'élaboration d'initiatives inspirées du Forum, comme le centre Hedayah, à Abou Dhabi, le Fonds mondial pour la mobilisation et la résilience communautaire (GCERF) et l'Institut international pour la justice et l'État de droit, établi à Malte.
- La coopération avec les partenaires et pays de premier plan sera renforcée en ce qui concerne la lutte contre le financement du terrorisme, en particulier le financement de Daech. Conjointement avec les États-Unis, le Canada, l'Australie, la Suisse, la Norvège, le Japon et des organismes des Nations unies, l'UE a organisé, les 4 et 5 février 2015 à Bruxelles, un atelier consacré à la lutte contre le financement de Daech, dans le but d'intensifier les efforts de sensibilisation et de renforcement des capacités dans les pays tiers. L'UE engagera avec les pays du Conseil de coopération du Golfe un dialogue sur la lutte contre le financement du terrorisme, en particulier le financement de Daech, et coopérera étroitement avec ses partenaires, notamment ceux de la coalition mise sur pied pour combattre l'EIL.
- Le rôle que joue l'INTCEN de l'UE en tant que centre d'analyse du renseignement stratégique au niveau de l'UE, y compris en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme, sera renforcé dans le cadre des paramètres existants.
- Concernant les données des dossiers passagers (PNR), nous souscrivons pleinement à la déclaration commune que les ministres JAI ont adoptée à Riga et recherchons des solutions satisfaisantes pour l'échange de ces données avec les pays tiers concernés.

- Dans le prolongement de sa stratégie de 2005, l'UE luttera contre l'accumulation illicite et le trafic d'armes légères et de petit calibre et de leurs munitions, en particulier dans les Balkans occidentaux et en Libye, et promouvra dans son voisinage méridional le traité sur le commerce des armes.

S'attaquer aux facteurs déclencheurs et aux crises en cours

- Compte tenu du rôle que les conflits non réglés jouent dans le cadre de la radicalisation et du recrutement de terroristes, l'UE se mobilisera encore davantage pour tenter de trouver des solutions et repenser les politiques et approches actuelles. Elle atténuera les menaces terroristes et les risques de déstabilisation par la mise en œuvre de son approche globale combinant moyens diplomatiques et socioéconomiques et instruments de développement, de prévention des conflits, de consolidation de la paix et de gestion de crises.
 - La haute représentante et la Commission seront invitées à continuer d'assurer un financement suffisant et une utilisation cohérente des instruments pour lutter contre la menace terroriste et passer efficacement d'une alerte rapide à une action rapide. La lutte contre le terrorisme, y compris la prévention de la radicalisation, sera prise en compte s'il y a lieu dans la programmation de l'assistance, en mettant pleinement à profit les lignes directrices de l'OCDE sur la prévention du terrorisme. Les délégations de l'UE dans la région ont été invitées à travailler avec les gouvernements des pays hôtes au recensement rapide des possibilités de mise en place de projets de jumelage et d'assistance technique et d'échange d'informations (TAIEX) dans le contexte de la lutte contre le terrorisme.
5. Les présentes conclusions serviront de contribution du Conseil des affaires étrangères pour les travaux de la réunion informelle des chefs d'État ou de gouvernement du 12 février 2015. Le Conseil est convenu d'examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre lors de ses prochaines sessions, également dans la perspective des réunions du Conseil européen à venir."

Yémen

Le Conseil a fait le point de l'évolution de la situation au Yémen. Il a adopté les conclusions ci-après:

- "1. L'UE suit avec une grande inquiétude l'évolution récente de la situation au Yémen. La flambée de violence observée à Sanaa, à Marib et dans plusieurs autres provinces, qui a conduit à l'annonce de la démission du président, M. Hadi, ainsi que du premier ministre, M. Bahah, et de son gouvernement, le 22 janvier, puis l'évolution de la situation ces deux dernières semaines ont mis en péril les espoirs qu'a fait naître le processus de transition au Yémen. Cette évolution éloigne la perspective d'un Yémen prospère, stable, démocratique et uni, et représente une menace pour l'intégrité territoriale du pays et la stabilité de la région, exacerbant une situation humanitaire déjà dramatique.
2. L'UE demande à l'ensemble des forces politiques, en particulier aux Houthis, d'assumer clairement la responsabilité de leurs actes, en commençant par rejeter sans ambiguïté le recours à la violence et à la contrainte en tant qu'instruments politiques. Le manque de respect à l'égard des institutions de l'État, ainsi que les agressions de fonctionnaires et les restrictions de leurs déplacements, sont inacceptables. L'UE demande qu'il soit mis fin immédiatement à l'assignation à résidence dont font l'objet le président, M. Hadi, le premier ministre, M. Bahah, et les membres de son gouvernement.
3. Dans ce contexte, l'UE est vivement préoccupée par la "déclaration constitutionnelle" unilatérale publiée le 6 février par Ansar Allah, à laquelle elle ne reconnaît aucune légitimité. L'UE rappelle que seul un large consensus politique entre les principaux groupes politiques ouvrant clairement la voie à la tenue d'un référendum constitutionnel et d'élections peut constituer une solution durable à la crise actuelle, et elle demande instamment à toutes les parties de reprendre un véritable dialogue et des négociations sans exclusive, en particulier celles conduites par les Nations unies. L'UE salue et soutient à cet égard l'annonce faite aujourd'hui de la reprise de négociations sans exclusive sous les auspices des Nations unies. Le cadre fourni par l'initiative du Conseil de coopération du Golfe, les résultats de la conférence de dialogue national et l'accord de paix et de partenariat national devraient continuer à servir de référence pour le processus de transition au Yémen. L'ensemble des acteurs régionaux devraient jouer un rôle positif dans ce processus.
4. L'UE engage tous les acteurs à œuvrer de manière constructive à la mise au point, dans les plus brefs délais, d'une nouvelle constitution qui réponde aux aspirations légitimes de la population yéménite, tienne compte des résultats de la conférence de dialogue national et préserve l'unité et l'intégrité territoriale du Yémen, auxquelles l'UE est très attachée.
5. L'UE rappelle qu'il est urgent de mettre en place un cadre politique stable et légitime pour permettre les réformes économiques tant attendues, notamment en prenant des mesures décisives pour améliorer la viabilité des finances publiques et lutter contre la corruption dans l'administration publique, afin de venir en aide à ceux qui en ont le plus besoin. La grave crise humanitaire risque encore d'empirer si la stabilité politique n'est pas rétablie. L'UE demande instamment à toutes les parties de veiller au respect des principes humanitaires et de faire en sorte que l'aide humanitaire puisse être acheminée sur le terrain.

6. L'UE exprime la vive préoccupation que lui inspire l'intensification des attaques et attentats terroristes, y compris ceux perpétrés au Yémen par Al-Qaida dans la péninsule arabique (AQPA). Elle condamne ces attaques et attentats terroristes avec la plus grande fermeté et réaffirme son attachement résolu et sa détermination durable à lutter contre la violence terroriste, au Yémen et dans toute la région.
7. L'UE continue de suivre de près la situation au Yémen; elle est aux côtés de la population yéménite en cette période difficile et réaffirme qu'elle est déterminée à continuer de soutenir le Yémen dans son processus de transition."

Afrique

– *Boko Haram*

Le Conseil a adopté les conclusions ci-après relatives à Boko Haram:

- "1. Les actions terroristes de Boko Haram dans le nord-est du Nigeria représentent une menace croissante non seulement pour la paix et la sécurité du Nigeria, mais aussi pour l'ensemble de la région, notamment le Cameroun, le Tchad et le Niger. Le Conseil souligne qu'il importe de réagir de toute urgence et de manière globale à l'insurrection et d'empêcher Boko Haram de poursuivre ses activités terroristes et criminelles, notamment en renforçant la gouvernance et en favorisant le développement économique.
2. Rappelant la déclaration de l'Union européenne (UE) du 19 janvier 2015 et ses conclusions du 12 mai 2014, le Conseil condamne la poursuite des violences et des terribles atrocités commises par Boko Haram contre des civils, y compris des femmes et des enfants. Il exprime ses sincères condoléances à la population et aux gouvernements des pays concernés. Les auteurs de ces violations flagrantes du droit international humanitaire, des droits de l'homme et de la dignité humaine devront en rendre compte. La communauté internationale ne peut rester passive pendant que de telles exactions sont commises et elle présente un front uni face à de tels actes de cruauté.
3. Le Conseil est particulièrement préoccupé par les conséquences humanitaires des attaques et par leurs incidences sur le Nigeria, le Cameroun, le Tchad et le Niger et rappelle que, en vertu des obligations résultant du droit international, il incombe au premier chef aux États de protéger les civils sur leur territoire. Des milliers de personnes ont été tuées. Plus d'un million et demi de personnes ont été déplacées à l'intérieur du Nigeria et des centaines de milliers d'autres se sont réfugiées dans les pays voisins. Des familles ont été séparées, des jeunes filles ont été enlevées, des enfants se sont retrouvés orphelins et des femmes et des jeunes filles ont subi des violences sexuelles.

L'UE s'engage à continuer d'apporter une aide immédiate aux personnes qui en ont besoin et à accroître ses efforts au niveau régional. Elle salue le travail accompli par les organisations humanitaires pour acheminer cette aide et encourage celles-ci à accroître leur présence. Dans le même temps, le Conseil souligne que le gouvernement nigérian doit réagir avec plus de force à la crise humanitaire urgente provoquée par l'insurrection de Boko Haram et rappelle que l'UE est disposée à apporter son aide. Il convient que les efforts déployés par la communauté internationale sur le plan humanitaire soient bien coordonnés par les Nations unies afin d'améliorer les capacités d'acheminement et d'empêcher que la crise des réfugiés n'échappe à tout contrôle.

4. L'ampleur de la menace extrémiste que représente Boko Haram exige une réponse nigériane, ainsi qu'une réponse collective et globale, si l'on veut vaincre le terrorisme dans le plein respect des droits de l'homme. L'UE note que c'est aux pays les plus touchés qu'il incombe en premier lieu de relever les défis immédiats en matière de sécurité, et elle les engage à accroître de toute urgence leur coopération et coordination. À cet égard, elle félicite l'armée tchadienne pour l'assistance qu'elle a récemment apportée aux forces camerounaises déjà engagées dans la lutte contre Boko Haram. Le Conseil salue et soutient la décision prise par les États de la région, et entérinée par l'Union africaine (UA), de procéder au déploiement d'une force multinationale, auquel le Conseil de sécurité des Nations unies devra donner son aval une fois le concept d'opération mis au point. À cet égard, il se félicite de la tenue de la réunion préparatoire de l'UA à Yaoundé, du 5 au 7 février. Il se félicite également des actions déjà entreprises sous l'égide de la Commission du bassin du lac Tchad, dans le prolongement des conférences de haut niveau sur la sécurité qui ont eu lieu à Londres, Abuja et Niamey depuis mai 2014.
5. L'UE est prête, avec ses partenaires, à savoir les Nations unies, l'UA, des organisations régionales, les différents États concernés ainsi que le Forum mondial de lutte contre le terrorisme, à apporter une aide à la région grâce à l'ensemble des instruments dont elle dispose, y compris le cas échéant en recourant à la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique et aux outils de l'UE en matière de gestion des crises. Elle examinera également les moyens d'aider les pays concernés à renforcer leurs propres capacités pour faire face à ce défi, y compris pour ce qui est des causes profondes de la radicalisation et de la violence, tout en encourageant la coopération intergouvernementale entre eux. Le Conseil souligne que la crise ne pourra être surmontée que si toutes les forces concernées respectent le droit international humanitaire, les droits de l'homme ainsi que le droit des réfugiés et les pratiques en la matière afin de venir en aide aux populations qu'elles ont pour mission de protéger.
6. Dans le même temps, le Conseil réaffirme qu'il est résolu à soutenir le Nigeria aux niveaux national et local ainsi que d'autres pays concernés dans les efforts qu'ils déploient pour promouvoir le développement économique durable de la région du lac Tchad, lutter contre la corruption, satisfaire les besoins sociaux et éducatifs de la population et répondre aux aspirations de la jeunesse.
7. Le Conseil invite la Haute Représentante et la Commission à engager les actions appropriées et à proposer les décisions qui s'imposent, notamment sur la base d'un cadre politique pour la gestion des crises, y compris une évaluation des besoins des pays confrontés à la menace que représente Boko Haram. Ce cadre politique devrait notamment comporter un volet relatif à l'égalité entre les sexes. Le Conseil continuera à s'occuper de près de ce dossier et y reviendra en tant que de besoin.

– *Élections au Nigeria*

Le Conseil a adopté les conclusions ci-après relatives aux élections au Nigeria:

- "1. L'Afrique a une culture démocratique forte, comme en témoigne le nombre important d'élections qui doivent se tenir sur ce continent en 2015. L'Union européenne réaffirme sa politique générale de soutien en faveur d'élections pacifiques, ouvertes à tous, transparentes et crédibles et sa volonté d'aider le Nigeria à cet égard. L'Union européenne apportera également un soutien électoral à un certain nombre de pays d'Afrique cette année.

L'Union européenne suivra avec un intérêt tout particulier l'élection présidentielle et les élections législatives et des gouverneurs des régions qui se tiendront au Nigeria et constitueront le plus important exercice démocratique en Afrique. Le déroulement et la qualité de ce processus électoral joueront un rôle fondamental pour l'avenir du Nigeria, de la région et du continent. Par conséquent, l'UE est déçue du report des élections pour des motifs liés à la sécurité invoqués au tout dernier moment.

2. L'Union européenne invite instamment la Commission électorale nationale indépendante à faire en sorte que les dispositions nécessaires soient prises pour assurer la transparence et le bon déroulement des élections. Elle demande à toutes les parties de respecter l'indépendance de la Commission électorale, de tout mettre en œuvre pour que les élections puissent avoir lieu sans nouveau retard et de permettre à chaque citoyen nigérian jouissant du droit de vote de participer aux scrutins de manière régulière, y compris ceux qui sont touchés par les problèmes de sécurité dans le nord-est du pays.
3. Le Conseil salue la signature, le 14 janvier 2015, de l'accord d'Abuja par lequel les dirigeants politiques se sont engagés à empêcher toute violence avant, pendant et après les élections. Il est essentiel pour la population nigériane et pour la réputation internationale du Nigeria que cet engagement soit respecté sans exception tout au long du processus électoral et ce, quel qu'en soit le résultat. L'UE sera particulièrement attentive à toute tentative délibérée d'entraver le processus électoral, par le recours à la violence ou d'une autre manière, et elle devrait alors engager rapidement une réflexion sur la manière de réagir. L'Union européenne souligne que tous les différends concernant le déroulement ou les résultats des élections devraient être réglés par les procédures judiciaires appropriées. À cet égard, le Conseil appelle les services de sécurité nigériens à assumer leur obligation de respecter la constitution et d'assurer le maintien de l'ordre public durant le processus électoral d'une manière équitable et proportionnée afin de permettre à tous les citoyens jouissant du droit de vote d'exercer librement et pacifiquement leurs droits démocratiques. Étant donné que les médias ont un rôle important à jouer pour assurer la transparence des élections, l'UE invite toutes les autorités à garantir pleinement la liberté des médias et à leur permettre de circuler sans entraves.
4. Pour soutenir ces efforts, l'Union européenne a fourni au processus électoral une aide globale qui s'élève à 35 millions d'euros et a déployé, à l'invitation des autorités nigérianes, une mission d'observation électorale de l'UE dirigée par M. Santiago Fisas Aixelà, membre du Parlement européen, qui se rendra une nouvelle fois au Nigeria cette semaine pour procéder à une évaluation continue et exhaustive des élections, en coopération avec d'autres missions d'observation."

– *Mali*

Le Conseil a adopté les conclusions ci-après relatives au Mali:

- "1. L'UE est profondément préoccupée par la persistance de la violence dans le nord du Mali, qui constitue une menace pour la sécurité, la stabilité, l'intégrité territoriale et le développement du pays et de l'ensemble de la région du Sahel. L'Union européenne demande à toutes les parties en présence au Mali de respecter l'accord de cessez-le-feu du 23 mai 2014 et la déclaration sur la cessation des hostilités du 24 juillet 2014. Il est fondamental que tous les groupes armés qui opèrent sur le terrain s'abstiennent de toute forme de violence.
2. Le désaccord de fond entre les parties maliennes ne peut être réglé que par un dialogue constructif dans le cadre des pourparlers d'Alger, qui devraient reprendre prochainement. Le Conseil demande instamment à toutes les parties de saisir cette occasion unique de dialogue et de réconciliation de manière constructive, et de faire preuve, au cours des négociations, de la volonté politique et de la souplesse nécessaires pour parvenir le plus rapidement possible à une solution politique durable et sans exclusive.
3. En tant que comédiateur, l'Union européenne, notamment par l'intermédiaire du RSUE pour le Sahel, reste attachée au processus d'Alger et est prête à aider les parties dans les efforts qu'elles déploient pour conclure et mettre en œuvre un accord de paix durable. Dans le cadre de son approche globale, l'UE est déterminée à continuer à utiliser les instruments pertinents dont elle dispose - y compris ses missions PSDC EUTM Mali et EUCAP Sahel Mali. Elle se tient prête à faciliter la mise en œuvre du futur accord politique, par sa participation active au comité de suivi proposé, en étroite coopération avec les Nations unies et l'Union africaine.
4. Dans le même temps, il convient de renforcer les efforts au niveau local en vue de parvenir à un dialogue sans exclusive entre toutes les parties prenantes au Mali et de lancer le processus de réconciliation.
5. La mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) est essentielle à la sécurité et à la stabilité du Mali. Le Conseil renouvelle son soutien plein et entier à la MINUSMA dans l'accomplissement de son mandat et les efforts qu'elle déploie pour protéger les civils. Il soutient également le rôle actif joué par le représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies - M. Mongi Hamdi - afin qu'un accord de paix durable puisse être trouvé et mis en œuvre. L'UE condamne les attaques perpétrées contre les forces de maintien de la paix des Nations unies et les civils et demande instamment à toutes les parties concernées de ne pas recourir à la violence et de respecter les engagements qu'elles ont pris en vue d'un règlement pacifique de leurs différends. En ce qui concerne les événements survenus le 27 janvier à Gao, au cours desquels des civils ont été tués, l'UE se félicite de l'ouverture d'une enquête.

6. L'Union européenne reste déterminée à soutenir le Mali sur la voie du développement, de la paix, de la réconciliation et de la stabilité. Les progrès accomplis par le gouvernement malien en termes de gouvernance, de démocratie, d'État de droit, de réforme des secteurs de la justice et de la sécurité et de lutte contre l'impunité font partie intégrante de ce processus. Les efforts de stabilisation doivent viser à instaurer la sécurité pour la population. Les civils, en particulier les femmes et les enfants, doivent être protégés. Les ressources disponibles au titre du 11^e Fonds européen de développement, d'autres instruments de l'UE et d'instruments bilatéraux des États membres apporteront une contribution significative au développement de l'ensemble du territoire malien, y compris les régions du Nord. La prochaine réunion du groupe de suivi de la conférence des donateurs "*Ensemble pour le renouveau du Mali*" organisée en mai 2013 par l'UE, la France et le Mali, qui se tiendra à Bamako le 17 février, sera l'occasion, pour la communauté internationale, d'évaluer les résultats de l'aide et de l'assistance qui ont été promises pour aider le Mali, dans son ensemble, à se stabiliser et à se redresser. La communauté internationale continuera à étudier, avec les autorités maliennes, le meilleur moyen de suivre les progrès accomplis au terme de cette dernière phase du processus de Bruxelles.
7. L'Union européenne souligne que la situation au Mali est intrinsèquement liée à celle de l'ensemble de la région du Sahel, et qu'il est essentiel de suivre une approche régionale intégrée renforcée pour faire face à l'instabilité, comme indiqué dans la stratégie de l'UE pour la sécurité et le développement dans la région du Sahel, mise en œuvre notamment grâce aux efforts déployés par le RSUE pour la région du Sahel, en concertation avec d'autres partenaires internationaux et dans le cadre de partenariats solides avec des partenaires régionaux, y compris dans le cadre de la mise en œuvre de leurs propres stratégies pour le Sahel. Dans ce contexte, le Conseil souligne qu'il est important de s'atteler, y compris au moyen d'une coopération internationale coordonnée, aux domaines prioritaires suivants: notamment la jeunesse, la gestion des frontières, les migrations et la mobilité, la prévention de la radicalisation et la lutte contre ce phénomène, la lutte contre les trafics et contre la criminalité transnationale organisée. À cet égard, il espère que le plan d'action régional en faveur du Sahel sera rapidement finalisé."

– *République centrafricaine*

Le Conseil a adopté les conclusions ci-après sur la République centrafricaine:

- "1. L'Union européenne (UE) reste fermement engagée en République Centrafricaine (RCA) pour soutenir un processus durable de sortie de crise. Les accords de Libreville en janvier 2013, de N'Djamena en avril 2013, et de Brazzaville en juillet 2014, endossés par le Conseil de sécurité des Nations Unies, restent le cadre de référence incontournable pour tous les acteurs nationaux, régionaux et internationaux. L'UE réaffirme son plein soutien au travail des autorités de transition, en se félicitant de leur coopération étroite avec l'ONU, l'UA et la CEEAC. Elle appelle à la poursuite du processus politique conduit sous l'impulsion du chef d'État de la transition, avec l'appui du Médiateur pour la crise centrafricaine, dans le respect du cadre fixé par le Conseil de sécurité, y compris du régime de sanctions individuelles. L'UE appelle à cet égard tous les acteurs en RCA et tous les pays de la région à coopérer avec le Comité des sanctions du Conseil de sécurité. L'UE félicite la CEEAC pour sa prise de position ferme lors de la concertation d'Addis Abeba du 31 janvier 2015 à l'égard de toute démarche parallèle pouvant compromettre les efforts en cours de la communauté internationale visant à rétablir la paix, la sécurité et la stabilité en RCA. Le forum de Bangui constituera une étape décisive de ces efforts. Dans cette perspective, l'UE salue la tenue depuis le 21 janvier de consultations populaires inclusives autour des valeurs de paix, de dialogue et de réconciliation. Les centrafricains doivent s'approprier pleinement le processus.
2. L'UE salue les efforts des forces internationales, MINUSCA, Sangaris et EUFOR RCA, qui coopèrent sur le terrain pour protéger les civils et contribuer à la stabilisation du pays. En dépit des progrès, la situation reste fragile. À cet égard, l'UE condamne fermement les récents enlèvements à Bangui. Elle est particulièrement préoccupée par les entraves au bon déroulement des consultations sur le terrain dans le cadre du processus de réconciliation et de paix, en particulier dans le centre et le nord-est du pays. La violence des groupes armés constitue une menace pour la population centrafricaine, l'État et son intégrité territoriale.
3. L'UE demeure favorable à la recherche d'une solution pour une cessation effective et durable des hostilités. Les groupes armés actifs en RCA sont appelés à participer à ce processus en respectant le cadre de la transition et les principes de lutte contre l'impunité pour les responsables de crimes graves au regard du droit international. L'UE appelle les autorités de la transition et tous les pays de la région à continuer de coopérer avec la Cour pénale internationale.

4. Au moment où l'opération européenne EUFOR RCA aura achevé son mandat au 15 mars 2015 et transféré sa mission dans la capitale à la mission des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), une nouvelle mission militaire de conseil de l'UE (EUMAM RCA), établie le 19 janvier 2015, d'une durée d'une année, sera déployée à Bangui en appui des Centrafricains et en étroite coordination avec la MINUSCA dans le cadre de son mandat dans le domaine de la RSS. EUMAM RCA fournira au gouvernement centrafricain des conseils d'experts, y compris en matière de genre et droits de l'homme, dans la perspective de la réforme des Forces Armées Centrafricaines (FACA) en une force armée professionnelle, démocratiquement responsable et représentative des composantes de la nation. Le Conseil devra agréer le lancement de cette nouvelle mission PSDC, qui devrait atteindre sa capacité opérationnelle initiale le 1^{er} mars 2015. À cette fin, l'UE souligne l'importance d'une finalisation rapide de la génération de force d'EUMAM RCA. L'UE salue la bonne coopération avec les autorités centrafricaines et les autres partenaires sur place, notamment l'ONU.
5. La transition en RCA devra aboutir à des élections présidentielles et législatives bien organisées, libres, justes, crédibles. À cet égard, l'UE appelle les autorités concernées à apporter les précisions indispensables à la poursuite du processus électoral, en particulier les modalités de mise en œuvre des opérations électorales, afin de pouvoir mobiliser tous les acteurs dans le respect du calendrier électoral prévu. Sur cette base, l'UE confirme sa disponibilité à contribuer immédiatement aux élections en RCA dans le cadre du programme d'appui de l'ONU, et invite les autorités de transition, avec le soutien de l'ONU, à rechercher activement la mobilisation d'autres bailleurs.
6. L'UE reste fortement préoccupée par la situation humanitaire en RCA. Elle s'inquiète en particulier du sort des populations déplacées et isolées à l'intérieur du pays ainsi que des populations réfugiées dans les pays voisins. L'UE condamne les exactions graves et répétées des groupes armés contre les populations civiles et les travailleurs humanitaires. Les besoins restent immenses, et la mobilisation des bailleurs doit se poursuivre et s'intensifier.
7. Consciente des graves difficultés que traverse la RCA en matière de ressources, l'UE travaille conjointement avec le FMI et les autorités centrafricaines au rétablissement progressif des équilibres budgétaires nécessaires à la RCA, en vue de leur importance pour le bon fonctionnement des services essentiels de l'État."

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Ukraine - Mesures restrictives

Le Conseil a adopté une série de nouvelles inscriptions sur la liste concernant des séparatistes dans l'est de l'Ukraine et ceux qui les soutiennent en Russie. Les mesures prévues consistent en un gel des avoirs et une interdiction d'entrée sur le territoire de l'Union imposés à 19 personnes et 9 entités impliquées dans des actions allant à l'encontre de l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

Afin de laisser une marge aux efforts diplomatiques en cours, le Conseil a suspendu l'entrée en vigueur des mesures jusqu'au lundi 16 février. Il a pleinement soutenu et approuvé le processus politique visant à organiser une réunion à Minsk.

Mesures restrictives - Côte d'Ivoire

Le Conseil a modifié les mesures restrictives adoptées par l'UE à l'encontre de la Côte d'Ivoire. Les modifications apportées prévoient une dérogation permettant la fourniture de matériel destiné à des usages civils dans le domaine minier.

Code de conduite pour les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique

Le Conseil a affecté un montant de 1,2 million d'euros à des mesures visant à soutenir sa proposition de code de conduite international pour les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique au cours des deux prochaines années. Les fonds seront utilisés pour mener des actions de sensibilisation ainsi que pour maintenir un cadre pour le processus multilatéral concernant le code de conduite.

Programme d'exercices pour la période 2015-2019

Le Conseil a approuvé le programme d'exercices de l'Union européenne dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune pour la période allant de 2015 à 2019.

Relations avec la Tunisie

Le Conseil a approuvé la conclusion, au nom de l'UE et de ses États membres, d'un protocole à l'accord euro-méditerranéen avec la Tunisie, pour tenir compte de l'adhésion à l'Union européenne de la Bulgarie et de la Roumanie.

Priorités de l'UE dans les enceintes des Nations unies compétentes en matière de droits de l'homme

Le Conseil a adopté les conclusions ci-après sur les priorités de l'UE en 2015 dans les enceintes des Nations unies compétentes en matière de droits de l'homme:

- "1. L'UE est profondément attachée à la réalisation des droits de l'homme, qui sont universels et indivisibles. Elle réaffirme qu'elle est résolument attachée au rôle et au travail des organes des Nations unies, chargés de la promotion et de la protection des droits de l'homme, ainsi qu'il est précisé dans le cadre stratégique de l'UE en matière de droits de l'homme et de démocratie.
2. Dans le cadre d'une étroite coopération avec l'ensemble des pays, institutions et acteurs concernés, l'UE participera activement aux sessions que le Conseil des droits de l'homme et l'Assemblée générale des Nations unies tiendront en 2015. L'UE exprimera ses préoccupations et ses points de vue, contribuera de manière constructive aux débats et mènera des initiatives thématiques et spécifiques à certains pays.
3. L'UE se félicite de la nomination du nouveau Haut-Commissaire aux droits de l'homme, Zeid Ra'ad Al Hussein. L'engagement et le travail du Haut-Commissaire et de ses collaborateurs sont extrêmement utiles aux efforts déployés dans le monde entier en faveur des droits de l'homme. L'UE continuera à soutenir et à défendre l'indépendance et l'intégrité du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme.
4. L'UE continuera d'œuvrer en faveur d'une coopération pleine et entière avec les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme des Nations unies et d'un soutien sans réserve à celles-ci, en favorisant une coopération libre et sans entraves avec les interlocuteurs concernés. L'UE réaffirme en outre son attachement à l'examen périodique universel et invite tous les pays à coopérer de manière effective et dans un esprit constructif avec ce mécanisme. L'UE confirme son soutien sans faille à l'indépendance et à l'impartialité du système des organes des Nations unies créés en vertu des traités sur les droits de l'homme, afin qu'il soit en mesure de s'acquitter de son mandat.
5. Les Nations unies sont une enceinte essentielle pour mener une action internationale de lutte contre les violations des droits de l'homme. L'UE est déterminée à collaborer au sein des Nations unies pour prévenir ces violations et y apporter une réponse, ainsi que pour lutter contre la persistance des discriminations et de la violence. L'UE demeure extrêmement préoccupée par la situation en Iraq et en Syrie et elle veillera à ce que les enceintes des Nations unies compétentes en matière de droits de l'homme abordent ces questions avec la plus grande fermeté. L'UE condamne la brutalité des atrocités commises par l'EIL/Daech, notamment celles qui visent des femmes, des jeunes filles et des groupes vulnérables et demande que cessent immédiatement toutes les violations des droits de l'homme. Les graves violations des droits de l'homme qui sont actuellement perpétrées en Syrie, en particulier par le régime de Bachar Al-Assad et des groupes terroristes, exigent que les responsables aient à répondre de leurs actes et qu'il soit mis fin à l'impunité, notamment par l'intervention de la commission d'enquête.
6. L'impact du conflit dans l'est de l'Ukraine et de l'annexion illégale de la Crimée par la Fédération de Russie sur les droits de l'homme sera également évoqué. L'UE est préoccupée par le nombre croissant de victimes et de graves violations des droits de l'homme dans l'est de l'Ukraine ainsi que par la poursuite de la dégradation de la situation des droits de l'homme en Crimée, notamment les persécutions et les actes d'intimidation dont continuent de faire l'objet les Tatars de Crimée. Par ailleurs, l'UE continuera à appeler l'ensemble des parties concernées par la crise dans l'est de l'Ukraine à respecter le droit humanitaire international et les principes relatifs à la protection des civils.

7. Au vu de la situation désastreuse que connaît la République démocratique populaire de Corée sur le plan des droits de l'homme, l'UE soutient résolument le travail de la commission d'enquête et veillera à ce qu'il soit donné suite à son rapport et à ses recommandations. Profondément préoccupée par les violations des droits de l'homme qui persistent en Iran et par les nombreuses exécutions qui y ont lieu, l'UE continuera de réclamer des améliorations tangibles et de soutenir la prorogation du mandat du Rapporteur spécial.
8. Dans le prolongement de la résolution sur le Myanmar/la Birmanie adoptée par consensus par l'Assemblée générale des Nations unies, qui fait état des progrès réalisés et des inquiétudes qui persistent, l'UE continuera de plaider pour une amélioration de la situation des droits de l'homme dans le pays. Tout en se félicitant des engagements pris par le nouveau gouvernement du Sri Lanka dans les domaines de l'État de droit et de la réconciliation, l'UE encouragera le gouvernement à collaborer avec le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme et le Conseil des droits de l'homme des Nations unies pour répondre aux préoccupations actuelles en matière de droits de l'homme et accomplir, à l'échelle nationale, des progrès crédibles sur la voie de la réconciliation.
9. L'UE appelle toutes les parties au conflit en République centrafricaine à mettre fin aux attaques contre la population civile et à mettre en œuvre la résolution adoptée en session extraordinaire par le Conseil des droits de l'homme (CDH). L'UE insistera pour que le CDH réagisse de manière appropriée et efficace à la situation préoccupante au Soudan du Sud, où les hostilités ont entraîné des violations massives des droits de l'homme. L'UE continuera à soutenir les initiatives du CDH pour traiter la situation préoccupante des droits de l'homme au Soudan, en République démocratique du Congo, en Érythrée et au Mali.
10. L'UE soulèvera la question des violations persistantes des droits de l'homme en Biélorussie et cherchera donc à obtenir le renouvellement du mandat du Rapporteur spécial des Nations unies. Elle demandera la libération et la réhabilitation sans condition de tous les prisonniers politiques. L'UE continuera également de porter une attention particulière à la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés. En outre, en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain, l'UE attirera l'attention, le cas échéant, sur la situation en matière de droits de l'homme dans d'autres pays.
11. Les Nations unies sont la principale enceinte pour défendre et faire progresser le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et pour veiller à ce que ces droits et libertés soient pleinement respectés. L'UE continuera de défendre le droit à la liberté d'opinion et d'expression en ligne et hors ligne, qui est un droit fondamental de tout être humain et un fondement essentiel de la démocratie et de la paix. Compte tenu des cas récents d'intimidation, de persécution et de peines inhumaines, telles que la flagellation, une attention particulière sera accordée à la sécurité des journalistes, des blogueurs et des autres acteurs des médias.
12. La liberté de réunion et la liberté d'association sont au cœur de la démocratie et pourtant elles font l'objet de restrictions dans de nombreux pays. L'UE continuera de se préoccuper de ces restrictions, ainsi que de toute forme d'intimidation et de harcèlement dont sont victimes les militants des droits de l'homme et les représentants de la société civile. De même, l'UE continuera de faire en sorte que les enceintes internationales demeurent un espace ouvert et sûr pour ces acteurs et elle s'élèvera contre toute mesure de représailles visant ceux qui coopèrent avec les organes des Nations unies travaillant dans le domaine des droits de l'homme.

13. L'UE soutient que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits et nous nous opposons dès lors fermement à toute forme de discrimination, y compris la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. En outre, l'UE prend note de la célébration du cinquantième anniversaire de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. L'UE s'élève une fois de plus avec force contre toute forme de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance qui y est associée. Elle continuera de lutter contre toutes les formes de discrimination, y compris l'antisémitisme. L'UE continuera aussi de défendre la liberté de religion ou de conviction et demandera que l'on redouble d'efforts pour protéger les droits des personnes appartenant à des minorités religieuses.
14. Vingt ans après l'adoption de la déclaration et du programme d'action de Beijing, l'UE est plus attachée que jamais, en partenariat avec les agences des Nations unies, à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, l'autonomisation des femmes et des jeunes filles, et les droits des femmes. Nous maintenons notre engagement à l'égard de la promotion, de la protection et du respect de tous les droits de l'homme, ainsi que de la mise en œuvre complète et effective du programme d'action de Beijing, du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et des conclusions issues de leurs conférences d'examen et, dans ce contexte, de la santé et des droits sexuels et génésiques. Alors que nous célébrons également le quinzième anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies, l'UE intensifie ses travaux sur la question des femmes, de la paix et de la sécurité. L'UE dénonce toute forme de violence exercée contre les femmes, et notamment les violences sexuelles lors des conflits armés.
15. Conformément à la politique qu'elle pratique de longue date, l'UE s'efforce de faire progresser tous les droits des enfants dans le monde, y compris le droit à l'éducation, et de renforcer la protection des enfants touchés par des conflits armés. L'UE s'emploie également à protéger les jeunes filles contre les mauvais traitements et les pratiques préjudiciables. L'UE continuera d'encourager la coopération internationale afin de relever les défis actuels, y compris la lutte contre la traite des êtres humains, qui constitue une violation majeure des droits de l'homme et une forme grave de criminalité organisée.
16. Dans le prolongement du soutien transrégional marqué qui s'est dégagé en faveur de la résolution relative à l'instauration d'un moratoire sur la peine de mort lors de la 69^e session de l'Assemblée générale, l'UE continuera d'appuyer les travaux des Nations unies en vue de l'abolition de la peine de mort partout dans le monde. L'UE poursuivra en outre son action visant à mettre fin à la torture et aux autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.
17. L'année 2015 offre à la communauté internationale une occasion exceptionnelle de se mettre d'accord sur une véritable approche globale et porteuse de changement en matière d'éradication de la pauvreté et de développement durable dans le monde. L'UE continuera de préconiser une approche fondée sur les droits, englobant tous les droits de l'homme et l'égalité entre les femmes et les hommes, dans le cadre du programme pour l'après-2015. Nous intensifierons également nos efforts pour promouvoir et protéger les droits économiques, sociaux et culturels. L'UE contribuera par ailleurs à la poursuite de la mise en œuvre des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.
18. L'UE soutient tous les efforts visant à prendre en compte les droits de l'homme dans l'ensemble des travaux des Nations unies, y compris dans les domaines du développement, et de la paix et de la sécurité, ainsi que les efforts que les Nations unies déploient actuellement pour prévenir les crises profondes en matière de droits de l'homme et pour intensifier leur action face à ces crises. L'UE œuvrera en partenariat avec les pays de toutes les régions du monde ainsi qu'avec les organisations régionales, notamment par l'intermédiaire du représentant spécial de l'UE pour les droits de l'homme, pour contribuer activement à un système efficace de défense des droits de l'homme dans le cadre des Nations unies, qui puisse favoriser la réalisation de tous les droits de l'homme, pour tous les peuples, partout dans le monde."

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

Supplément au catalogue des forces 2014

Le Conseil a pris note d'un supplément au catalogue des forces 2014, comprenant la contribution de la Serbie en plus de celles de l'ancienne République yougoslave de Macédoine et du Monténégro.

Liste commune des équipements militaires

Le Conseil a approuvé la mise à jour annuelle de la liste des équipements militaires de l'Union européenne, qui définit le champ d'application des règles communes de l'UE en matière d'exportation d'armements et sert de point de référence pour ses embargos sur les armes.

Rapport annuel sur les exportations d'armements

Le Conseil a pris note du seizième rapport annuel sur les exportations d'armements par les États membres de l'UE, conformément aux règles communes de l'UE sur les exportations d'armements.

AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

Comité des régions: nouveaux membres issus d'Allemagne et du Royaume-Uni

Le Conseil a nommé, le 5 février 2015, par procédure écrite, des membres du Comité des régions issus d'Allemagne et du Royaume-Uni pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020.

Le Conseil avait déjà nommé, le 26 janvier 2015, les nouveaux membres du Comité des régions issus des autres pays de l'UE pour les cinq prochaines années.

Voir le communiqué de presse: [Comité des régions: nomination de nouveaux membres pour les cinq prochaines années](#)

[Liste des nouveaux membres issus d'Allemagne et du Royaume-Uni](#)